



## Complément d'information

### **Méthanisation : La Charente ne doit pas aller plein gaz dans cette nébuleuse !**

Quel ne fut pas notre étonnement de voir notre journal local la Charente Libre réaliser une vidéo pour se demander pourquoi la Charente ne compte que deux méthaniseurs. Les arguments montrent le potentiel énergétique et l'intérêt qu'il y aurait à les développer sur notre territoire qui possède là un réel « gisement ».

**NON, nous sommes navrés, mais nous ne pouvons accepter cette approche simpliste du problème à destination d'un public où l'on n'explique pas les enjeux pour notre département.**

Voici succinctement des points sur lesquels nous invitons les journalistes et citoyen-nés à se pencher :

- Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

*L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires." <sup>1</sup>*

Si l'on s'en tient à cette définition que l'on trouve sur le site de l'État français, les fumiers et autres cultures ne sont alors pas considérées comme tel.

- Le fumier, un déchet ?

Il est un élément essentiel pour les méthaniseurs en zone où existe encore l'élevage. Pour autant le fumier est l'or de l'agriculteur, par là passe la richesse de son sol. Il devrait revenir directement sur les surfaces en prairies et cultivées plutôt que dans un méthaniseur. Les effets des digestats sur les sols et la vie qui y habite sont encore mal connus et ne font pas l'objet de consensus<sup>2</sup>.

Notre agriculture doit mettre tout en place pour redonner un maximum de matières organiques à nos sols.

**Valorisons au mieux le fumier pour nos sols, pour redonner un maximum de fertilité à nos terres, de perméabilité, de capacité de stockage de l'eau, cela dans un contexte où certaines ressources vont se faire de plus en plus rares (eau, engrais chimiques...).**

- Cultures céréalières alimentant le digesteur :

Pour qu'il y ait du volume de digéré et un équilibre avec certains lisiers, de nombreuses plantes sont cultivées à des fins uniques de production de biomasse pour les méthaniseurs. C'est le cas notamment du seigle que l'on a pu voir cet hiver dans les campagnes limousines proches des méthaniseurs. Le seigle aurait pourtant un intérêt

1 <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>

2 S'il s'agit de digestat liquide ou solide, les impacts sur la matière organique des sols ne sont pas les mêmes. En fonction du type de sol et d'autres paramètres, certaines études démontrent un impact positif mais de nombreuses évoquent les impacts négatifs sur la macrofaune. Voir : <https://hal.inrae.fr/hal-03328432/document>

soit alimentaire pour les humains ou les animaux ou bien de couverts rendus à la parcelle. Tout comme le fait que certaines parcelles sont cultivées en maïs pour être ensuite envoyées dans le méthaniseur.

La silphie se voit aussi être fortement implantée dans certains secteurs où sa vocation sera de produire un maximum de biomasse pour la méthanisation.

**Ces cultures pour la méthanisation posent la question de quelle utilisation des terres sont faites ?** Si de moins en moins de terres sont utilisées à des fins alimentaires car concurrencées par l'agro-énergie (photovoltaïque, méthanisation) et l'artificialisation, cela signifie que la partie qui reste devra s'intensifier pour garder les mêmes niveaux de productions. Or, ce que nous souhaitons c'est une désintensification de la production, chose qui est mis à mal par cette voie de l'énergie-agriculture. **Réservez les céréales pour les humains et les animaux !**

Pour résumer :

- Les modèles économiques des méthaniseurs posent problème sur l'ex région Poitou-Charentes. **Ces systèmes sont coûteux et subventionnés par de l'argent public (30%), ils ne répondent pas aux enjeux de transition dont notre société a besoin !**
- Nous sommes pour des unités à petites échelles, par exemple où les Communauté de Communes ou Agglomération s'organisent pour un recyclage des véritables biodéchets de la restauration collective ainsi qu'un plan pour récupérer les biodéchets ménager chez les habitants.
- Nous devrions promouvoir le système d'élevage paysan herbager pour maintenir de la vie sur nos territoires et défendre les systèmes de polycultures élevages pour qu'ils re-émergent sur l'ensemble du territoire charentais.
- Défendons l'utilisation des surfaces agricoles pour une utilisation alimentaire humaine et animale ! **Car la première production d'énergie en agriculture, c'est la photosynthèse !**
- Prenons en compte les impacts paysager et sur la biodiversité de ce genre de projet. Que ce soit sur la modification des assolements et de l'impact encore peu étudié des digestats.

Globalement, ces enjeux relevés ici par la méthanisation sont aussi retrouvables pour les questions de bois énergies, agrocarburants, photovoltaïque qui posent en fait la question de quel modèle agricole souhaitons-nous. **Par extension, de quelle société voulons-nous ? Ayons des échanges entre pair-es, citoyen-nes et élu-es pour penser et panser nos territoires dont les plaies sont de plus en plus marquées.**

Le comité départemental de la Confédération paysanne de la Charente,

Contact : [conf.charentaise@wanadoo.fr](mailto:conf.charentaise@wanadoo.fr) ou 06 44 93 56 55